Aix*Marseille université
Initiative d'excellence

Arrêté n° UFR Sciences - Portail Louis PASTEUR
Télé-Enseignement / 2020-2021 – N°3

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 17 mai 2018 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

ARRÊTE :

Article 1 : Le jury de « **l'année de Portail Louis PASTEUR** » **en télé-enseignement** pour l'accès aux mentions de Licence en **« Chimie »**, **Sciences de la Vie (SV) »**, **« Sciences de la Vie et de la Terre (SVT) »** et **« Sciences Sanitaires et Sociales (SSS) »** du domaine **« Sciences et Technologies »**, est composé comme suit pour l'année universitaire 2020-2021 :

Année de Portail : Louis PASTEUR
Semestre 1 - Portail Pasteur – Télé-enseignement
Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : Président(e) : Ludovic LELOUP Suppléant(e) : Véronique RIGOT Membres : Valérie ROUBAUD, Charlotte JEANNEAU **Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :** Liste des membres :

Semestre 2 - Portail Pasteur – Télé-enseignement
Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : Président(e) : Ludovic LELOUP Suppléant(e) : Véronique RIGOT Membres : Valérie ROUBAUD, Charlotte JEANNEAU **Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :** Liste des membres :

JURY D'ANNEE

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Ludovic LELOUP
Suppléant(e) : Véronique RIGOT

Membres : Valérie ROUBAUD, Charlotte JEANNEAU

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Article 2 : La Doyenne de la Faculté des Sciences, Laurence MOURET et le Directeur Général des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 20/11/2020

Laurence MOURET
Doyenne de La Faculté des Sciences